



PROGRAMME D'ETUDES

1. POL
2. MATA

ANNEE ACADEMIQUE

2023-2024

SEMESTRE

2^{ème}

TITRE DU COURS

Les finances publiques de l'Union européenne

PROFESSEUR DU COURS

Professeure A. VITREY DE GARDEBOSC

ASSISTANT DU COURS

Aurélien MORNON AFONSO

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

1. optionnel
2. optionnel

LANGUE D'INSTRUCTION

français

CREDITS ECTS

5

1. OBJECTIF DU COURS

L'objectif du cours est de mettre en évidence l'interdépendance entre les finances publiques et le processus d'intégration de l'Union. En partant des dispositions du Traité et de leur application à travers les procédures et les différents accords interinstitutionnels, nous démontrons l'importance croissante des finances publiques de l'Union (au-delà du volume du budget lui-même) comme politique intégrée dans le contexte de la nouvelle gouvernance européenne et des crises qui affectent l'Union européenne (crise économique et financière de 2008, crise migratoire de 2015, Brexit, crise sanitaire, guerre en Ukraine). Le cours permet d'appréhender la dimension budgétaire de l'action communautaire : recettes, dépenses, procédures, mécanismes de contrôle et d'analyser le rôle et l'équilibre des différentes institutions dans la prise des décisions budgétaires.

Voir *outline* du cours.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le contenu du cours tel que mentionné ci-dessus s'intègre pleinement dans les objectifs d'apprentissage spécifiques du programme d'étude POL suivants :

1.1 Les étudiants ont une compréhension pluridisciplinaire de l'intégration européenne, qui leur permet de comprendre la nature, les dynamiques et le fonctionnement de l'UE de manière



transversale.

1.2 Les étudiants ont une connaissance générale des principales composantes du système politique de l'UE: institutions, acteurs, procédures de prise de décision, compétences et politiques européennes.

1.3 Les étudiants développent une compréhension approfondie des logiques d'élaboration des politiques et des négociations au sein du système politique de l'UE, grâce à des exercices des travaux de recherche d'approfondissement sur les thématiques du cours.

1.4 Les étudiants peuvent reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter des phénomènes politiques, sociétaux et économiques de l'intégration européenne.

1.5 Les étudiants peuvent analyser le processus de l'élaboration des politiques, et les acteurs impliqués, à différents niveaux de gouvernance et peuvent réfléchir aux développements potentiels.

1.6 Les étudiants peuvent analyser, dans un temps limité, des questions complexes et nouvelles, en trouvant et en explorant diverses sources d'information et en livrant une synthèse analytique et critique.

1.7. Les étudiants peuvent travailler dans le cadre d'un projet complexe, individuel ou collectif, et ils développent des compétences de planification, d'organisation, de priorisation et de gestion du temps.

1.8. Les étudiants peuvent communiquer clairement et efficacement, à travers des présentations orales et des documents, face à des publics variés.

1.9. Les étudiants peuvent évoluer dans un contexte multiculturel et prendre en compte une variété de systèmes politiques, de logiques institutionnelles et de contextes culturels.

Pour les étudiants MATA, les objectifs d'apprentissage spécifiques au programme d'étude MATA suivants s'appliquent :

2.1 Le diplômé a une bonne connaissance, en fonction de son domaine de spécialisation, des systèmes politiques et/ou juridiques, des structures économiques et des principales politiques internes et externes de l'Union Européenne et des Etats-Unis.

2.2 Le diplômé peut traiter une grande quantité d'information et, en fonction de son domaine de spécialisation, analyser de manière appropriée des sources pertinentes en un temps limité et en suggérant plusieurs actions possibles qui contribuent à résoudre des problèmes d'une manière créative.

3. CONTENU DU COURS

- Notions élémentaires de Finances publiques
- Quel budget pour l'Union Européenne ?
- Le système budgétaire de l'Union européenne : recettes, dépenses, ressources propres et la réforme en cours des Ressources propres
- L'encadrement des dépenses : les différents cadres financiers depuis 1988 ; le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et le Plan de Relance européen.
- Le Traité de Lisbonne et son impact sur le budget de l'UE
- La procédure budgétaire annuelle
- Le contrôle et l'exécution du Budget - Le Règlement Financier



- Plan de Relance : architecture et suivi
- Budget et gouvernance économique

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cœur de la matière est enseigné de manière *ex cathedra* (**cours magistral**). Les étudiants sont régulièrement invités à poser des questions et à participer à des discussions. Ils doivent préparer une **présentation orale** (ppt) de 10-15 min sur un thème vu en cours ou à développer et rédiger une **fiche écrite** de deux pages maximum (avec une bibliographie sommaire) pour la session suivante. Ils sont également invités à lire des documents (textes officiels le plus souvent) qui font l'objet d'une discussion en classe ou qui sont suggérés comme complément du cours. Une séance de **tutorat** ayant pour but d'approfondir un thème du cours par l'Assistant académique, pourra être proposée. Une **visite au Parlement européen (réunion de commission)** est proposée (si possible) avant l'examen pour mettre en pratique les connaissances acquises au cours de l'année. **Un intervenant externe** (Parlement européen ou Commission européenne) peut être invité en fin d'année, dans le cadre des heures de cours afin de partager une vision concrète d'une négociation récente ou d'un dossier important.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Cours magistral
- Lecture commentée de textes officiels (résolutions PE, arrêts de la CJUE, conclusions du Conseil européen)
- Présentations
- Bibliographie : voir *outline* du cours

6. EVALUATION¹

- Examen oral : 50%
- Contrôle continu (présentations orales, participation, rédaction de fiches) : 50 %

Examen de rattrapage

En seconde session l'examen vaut pour 100% de la note finale ; l'examen sera écrit.

¹ Les modalités d'évaluation de l'examen final pourront faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.